



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE



mederi



Communiqué de presse 09/06/2021
Services du Collège réuni - Commission communautaire commune

Vaccination à domicile : la piqûre de rappel

À l'heure actuelle, 1.830 personnes ont été vaccinées à domicile grâce aux équipes mobiles et l'inscription est encore possible pour les personnes en totale incapacité de se déplacer via leur médecin traitant.

Chaque semaine, une moyenne de **300** personnes se fait vacciner à domicile via les équipes de soin à domicile et près de **150** personnes par leur médecin généraliste. Ce [dispositif initié par la Cocom](#) a atteint sa vitesse de croisière et continue de rencontrer un franc succès auprès des personnes vulnérables. Il est disponible jusqu'à la mi-juillet et sera ensuite évalué. Les vaccinations se font via le personnel d'une des 4 organisations spécialisées dans les soins à domicile.

Certaines personnes se retrouvent en effet dans l'impossibilité complète de se rendre dans un centre de vaccination pour cause de problèmes physiques ou mentaux. Ce sont par exemple des personnes alitées depuis longtemps, des personnes présentant un handicap physique ou des problèmes psychiatriques graves. L'objectif de cette initiative est donc d'atteindre une couverture vaccinale la plus large possible en rendant la vaccination accessible aux personnes les plus en difficulté.

« *La vaccination concerne tout un chacun et est d'utilité publique. Aide & Soins à Domicile de Bruxelles est fière de jouer un rôle dans ce projet et d'apporter sa pierre à l'édifice* », explique Gaël Schadeck, Directeur Général d'Aide et Soins à Domicile de Bruxelles. [Aide & Soins à Domicile de Bruxelles](#) (ASD Bruxelles) participe à ce projet et se charge de la zone Nord de Bruxelles (Laeken, Jette, Neder-Over-Heembeek, Ganshoren, Berchem et Koekelberg).

Dans la pratique

Après l'inscription de la personne via son médecin traitant, l'organisation de soins à domicile prend en charge toute la procédure : elle réceptionne les demandes, réserve les créneaux horaires au HUB Botanique (de livraison des doses de vaccin) pour les passages des infirmier.es et contacte les patients.

L'infirmier.e effectue une tournée de maximum 6h et se charge de rappeler à ses patients les contre-indications et les symptômes post-vaccination possibles. Après avoir reçu la dose de vaccin, le bénéficiaire reçoit sa carte de vaccination sur lequel se trouve le numéro de lot du vaccin. L'organisation de soins à domicile certifie la vaccination dans VaccinNet une fois la tournée terminée.

C'est simple, le patient ne doit donc se soucier de rien. Seulement s'inscrire auprès de son médecin ! Les personnes qui n'ont pas de médecin peuvent contacter le 1710.

Pour Bertrand Tebie, coordinateur du Cabinet Infirmier du réseau Mederi : "*Pour nos patients, ce service de vaccination à domicile est facile. Il est important qu'ils soient eux aussi protégés contre la Covid-19 et de ses formes les plus graves grâce à un vaccin sûr et efficace*".

C'est grâce à la solidarité des différentes organisations impliquées dans ce projet que ce dispositif a pu voir le jour. Aujourd'hui, toute inscription est encore possible, nous invitons toutes les personnes éligibles pour ce dispositif qui le souhaitent à contacter leur médecin traitant rapidement.

Plus d'informations sur le dispositif Covid-19 à Bruxelles sur coronavirus.brussels. Suivez aussi notre actualité sur notre [page Facebook](#).